



TVA sur biens matériels vendus en France, UE et HORS UE ??

Par **Deadeye**, le **13/12/2008** à **22:16**

Tout d'abord bonjour !

Je suis en pleine création de mon entreprise (EURL) et me pose encore quelques questions sur le régime de TVA que je vais souscrire.

J'ai pour but d'acquérir des biens matériels à l'étranger(ordinateurs, téléphones portable, composants) et en France en Hors Taxe.

En régime réel simplifié :

*Si je vends ces objets en France, je serais soumis à payer en fin d'année la TVA à l'état français?

*Pour les biens que je vendrais à l'étranger, serais-je soumis à payer la TVA à l'Etat Français également ??

Exemple 1er cas :

Je vends pour 100€ de composants TTC à un client français, en fin d'année fiscale sur ma déclaration TVA, je devrais donc 19,6€ à l'Etat Français ?? si j'ai bien compris le principe...

Exemple 2è cas :

Je vends également 100€ de composants TTC à un client de l'UE dans un premier temps. Aurais-je la TVA à payer à l'Etat Français ? et donc a déclaré en fin d'année fiscale.

Enfin si c'est à un client hors Union Européenne, je pose également les mêmes questions.

Merci d'avance pour vos réponses.